

Formation Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles



Objectifs :

La formation permet aux futurs professionnels :

- de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'Assistant(e) De Vie aux Familles,
- de valider le titre professionnel de niveau V (équivalence CAP).

Le titulaire du titre professionnel ADVF accompagne les personnes malades, âgées ou en situation de handicap dans les actes essentiels du quotidien, les assiste dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas, et assure la prise en charge des enfants à leur domicile.

Public et Prérequis :

Notre formation est ouverte aux salariés en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploititulaire du permis B.

Savoir lire, écrire, compter sont nécessaires pour l'entrée dans cette formation.

Les obligations de compétences du Titre visé ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Modalités et délais d'accès :

Le recrutement des stagiaires est organisé par notre partenaire le GEIQ (réunion d'information collective, entretiens individuels et immersion 3 à 4 jours en structure pour validation du profil) au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Sur simple demande auprès de l'AREP, nous vous envoyons la plaquette formation, la fiche métier et transmettons les renseignements au GEIQ.

Une réunion est mise en place dans nos locaux pour la signature des contrats de professionnalisation et d'engagements et l'établissement du dossier d'inscription.

Contenu et durée de la formation :

La formation de code RNCP RNCP37715 se décompose en 3 modules. Certaines compétences sont communes à ces modules.

Compétences communes (99 heures)

Module 1 : Entretien le logement et le linge d'un particulier (60 heures)

- Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Module 2 : Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets (135 heures)

- Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
- Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

Module 3 : Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile (84 heures)

- Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant
- Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Modalités d'évaluation et de validation :

Des évaluations sont mises en place tout au long de la formation et sont répertoriées dans un « livret de suivi des évaluations passées en cours de formation » présenté au jury lors des épreuves.

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées au vu d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique et d'un entretien final avec le jury permettant de vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Le certificat du Titre Professionnel Assistant De Vie aux Familles est délivré par la Drets pour le ministère de l'emploi de la cohésion sociale. **Date de mise à jour le 05/07/2023**

En cas de validation partielle du Titre Professionnel, la Drets délivre au candidat un livret de certification. Le candidat a ainsi la possibilité de valider ultérieurement les CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) manquants.

Dispenses d'épreuves et passerelles possibles entre le TP ADVF et les diplômes suivants : CAP ATFCM, CAP AEPE, CAP AAGA, CAPA SAPVER, MCAD, DEAES, DEAS, DEAP, Titres à finalité professionnelle ADVF, EF et AM/GE

Méthodes mobilisées :

Matériels et outils pédagogiques utilisés :

- Salles TP Ergo soins, Cuisine Pédagogique, Appartement pédagogique
- Vidéo projecteur, TBI, postes informatiques
- Petits matériels divers et supports photocopiés

Organisation de la formation :

Cette formation est organisée en partenariat avec le GEIQ pour un effectif minimum de 8 stagiaires sur une durée de 385 heures en centre (dont 7 de session d'examen).

Elle a lieu à Jeumont dans les locaux du LP Sainte Bernadette 225 rue des anciens d'AFN.

Dates prévisionnelles de la formation : du 04/11/2024 au 24/10/2025 selon planning établi

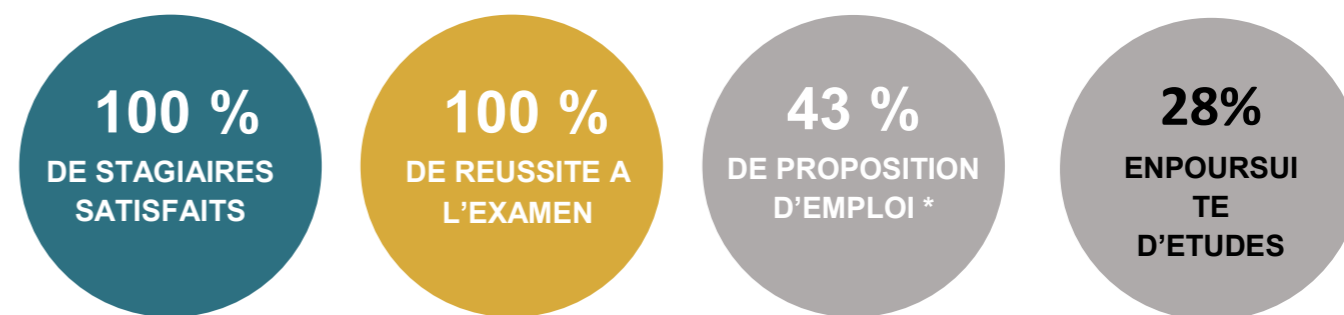
Horaires : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Accessibilité :

Nos locaux sont aménagés de manière à ce que les salles de cours soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une orientation et adaptation pédagogique est possible, tutorée par un référent handicap.

Données sur la dernière session :



*Pourcentage entre 3 et 6 mois des stagiaires ayant reçu une proposition d'emploi dans le domaine visé sur la session précédente

Contact :

Madame Delvallée Katy, secrétaire AREP

Tel : 03.27.39.65.24

arep@stebnadette-jeumont.com

Sabine Noël - Responsable coordinatrice

06.30.09.77.85

Sabine.noel@notredamedelasambre.org



N° SIRET : 32122546800016 – N° de déclaration d'activité : 31 59 09001 59

225 rue des anciens d'AFN - 59460 Jeumont

03.27.39.65.24 – arep@stebnadette-jeumont.com